

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 167, AVENUE MURDOCH**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 20 juin 2022** à 20 heures au centre communautaire de Beaudry, au 6884 du boulevard Témiscamingue (quartier de Beaudry), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée pour le **Centre des artistes en arts visuels A-T (l'Écart) relativement à la propriété située au 167 de l'avenue Murdoch** (lot 3 759 146 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la restauration projetée de la corniche existante qui est située à 0 mètre de la limite avant de propriété au lieu du minimum de 0,30 mètre exigé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda. Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la restauration de la corniche existante, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 18<sup>e</sup> jour de mai 2022  
et publié le 1<sup>er</sup> juin 2022



Angèle Tousignant, greffière